

# ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

## OIBT

### PROPOSITION D'AVANT-PROJET

INTITULÉ:	AVANT-PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE TRANSFORMATION ET DE VALORISATION DU BOIS AU TOGO
NUMÉRO DE SÉRIE:	PPD 195/19 <b>Rev.2</b> (I)
COMITÉ:	INDUSTRIE FORESTIERE
SOUMISE PAR:	GOUVERNEMENT DU TOGO
LANGUE ORIGINALE:	FRANÇAIS

#### RÉSUMÉ:

Le présent avant-projet vise la réalisation d'une série d'études en vue d'élaborer un projet de transformation et de valorisation du bois - installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits - au Togo et une prospection des partenaires techniques et financiers dont les ressources peuvent être mobilisées pour la mise en œuvre dudit projet par l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF).

Ainsi, les différentes études à réaliser consistent : en (i) une étude de marché national et international du bois et de ses sous-produits au Togo, (ii) étude de faisabilité pour l'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo, (iii) prospecter les possibilités de co-financement et (iv) élaborer et soumettre un projet de transformation et de valorisation du bois et ses dérivés au Togo.

Ce projet permettra de transformer et de valoriser les produits et sous-produits issus de l'exploitation des forêts de l'Etat, des privés et des collectivités pour une chaîne d'approvisionnement du bois.

AGENCE D'EXÉCUTION: OFFICE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES FORETS

DURÉE: 12 MOIS

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT:	Source	Contribution en \$ EU
	OIBT	<b><u>93 632,00</u></b>
	Gouvernement du Togo	<b><u>31 400,00</u></b>
	<b>TOTAL</b>	<b><u>125 032,00</u></b>

## TABLE DES MATIERES

<b>PART 1. CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET .....</b>	<b>1</b>
1.1 ORIGINE ET JUSTIFICATION .....	1
1.2 PERTINENCE .....	1
1.2.1 <i>Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT</i> .....	1
1.2.2 <i>Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire</i> .....	2
<b>PART 2. JUSTIFICATION DE L'AVANT-PROJET .....</b>	<b>4</b>
2.1. OBJECTIFS .....	4
2.1.1. <i>Objectif de développement</i> .....	4
2.1.2. <i>Objectif spécifique</i> .....	4
2.2. IDENTIFICATION PRELIMINAIRE DU PROBLEME .....	4
<b>PART.3. INTERVENTIONS DE L'AVANT-PROJET .....</b>	<b>6</b>
3.1. PRODUITS .....	6
3.2. ACTIVITES, APPORTS ET COUTS UNITAIRES .....	9
3.3. APPROCHES ET METHODES .....	12
3.4. PLAN DES TRAVAUX .....	14
3.5. BUDGET .....	15
3.5.1. <i>Grille du budget principal (en USD)</i> .....	15
3.5.2. <i>Budget du projet par trimestre – récapitulatif</i> .....	17
3.5.3. <i>Budget du projet par trimestre et par source – OIBT</i> .....	18
3.5.4. <i>Part budgétaire de l'agence exécution Togo</i> .....	18
<b>PART 4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>19</b>
4.1. AGENCE D'EXECUTION ET STRUCTURE ORGANIQUE .....	19
4.2. DIRECTION DE L'AVANT-PROJET .....	19
4.3. SUIVI ET RAPPORTS .....	19
<b>ANNEXE 1: PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION ET DES PARTENAIRES .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE2: TERMES DE REFERENCES DU PERSONNEL/CONSULTANTS DU PROJET PAYES SUR LES FONDS OIBT .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 4 : RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES .....</b>	<b>26</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRI :	Aménagement forestier et reboisement industriel
AIBT :	Accord international sur les bois tropicaux
CN :	Coordination nationale
CSIGERN :	Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
DE :	Direction de l'environnement
DICRT :	Division des installations classées et des risques technologiques
DLCC :	Division lutte contre les changements climatiques
DPMCV :	Division de la préservation des milieux et du cadre de vie
DRERF :	Direction régionale de l'environnement et des ressources forestières
DRF :	Direction des ressources forestières
EF :	Etat de France
GDF :	Gestion durable des forêts
IRF :	Inspection des ressources forestières
MAPAH :	Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique
MEDDPN :	Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature
ODEF :	Office de développement et d'exploitation des forêts
OIBT :	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG :	Organisation non gouvernementale
PAFN :	Plan d'action forestier national
PAM :	Programme alimentaire mondial
PAN/LCD :	Plan d'action national pour la lutte contre la désertification
PD :	Projet de développement
PIB :	Produit intérieur brut
PNAE :	Plan national d'action de l'environnement
PND :	Plan national de développement
PNDA :	Plan national de développement agricole
PNIASAN :	Programme national d'investissement de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PPFPC :	Plateforme des propriétaires de forêts privée et communautaires
SYTREBACT :	Syndicat des travailleurs et revendeurs de bois et d'activités connexes au Togo

## PART 1. CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET

### 1.1 Origine et justification

La gestion durable des ressources naturelles est devenue de nos jours un sujet de grandes préoccupations tant au niveau national qu'international. En effet, le rythme de dégradation des ressources naturelles à l'échelle de la planète interpelle et appelle tous les acteurs à des efforts de mise en place d'outils, de mécanismes nouveaux et adaptés pour une gestion durable desdites ressources.

Au Togo, la question environnementale et forestière a été prise en compte depuis l'époque coloniale à travers des essais d'introduction des essences forestières (parmi lesquelles le teck s'est illustré par une meilleure performance de sa croissance, expliquant la prééminence de ses superficies par rapport à celles des autres essences) et le classement de 83 aires protégées à travers tout le pays pour la conservation de la biodiversité. Ces efforts se sont poursuivis au lendemain des indépendances avec la création du Ministère en charge des forêts, la création d'une institution chargée de la gestion des forêts et plantations de l'Etat (ODEF) ainsi que l'adoption de la déclaration de politique forestière en 2011 et la mise en place d'un Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles et la stratégie nationale de la REDD+ pour la gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, les plantations couvrent plus de 55 000 ha avec près de 90 % de Teck.

En dépit de ce potentiel de produits ligneux disponible, il n'existe pas d'unités de transformation et de valorisation du bois au Togo. Seuls, quelques petites menuiseries de faibles capacités et des tronçonneurs opèrent dans le secteur de transformation avec un très fort taux de pertes de bois. Dans la plupart des cas, le bois est vendu directement sur le marché intérieur ou extérieur en grumes ou billes équarries ou débitées en sciages artisanaux sans grande valeur ajoutée. Aussi les données sur les marchés et la transformation du bois au Togo sont-elles insuffisantes. Ainsi une étude de faisabilité est-elle nécessaire en vue d'obtenir le financement de l'installation d'une unité de transformation du bois au Togo.

Ce problème a été partagé avec le Directeur exécutif de l'OIBT, lors de son passage au Togo du 24 au 27 février 2019 qui a recommandé qu'un projet soit proposé dans le cadre des chaînes d'approvisionnement en bois.

De ce fait cette étude qui est un diagnostic du secteur de la transformation et du marché national et international du bois au Togo balisera la voie à une promotion et à une valorisation de la chaîne de production du secteur forestier à travers une exploitation rationnelle des ressources des forêts de l'Etat, des collectivités et des privés.

### 1.2 Pertinence

#### 1.2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

Le présent avant-projet est en parfaite conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT définis dans l'article premier de l'AIBT de 2006 en ce qu'il :

- (i) Favorisant dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation ;

Les activités de cet avant-projet s'inscrivent dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts au Togo. En effet, le Togo a accompli des progrès remarquables par la mise en place d'un cadre favorable à la gestion durable et participative des forêts : l'adoption de la loi portant code forestier le 19 juin 2008. Ce code forestier, destiné à remédier aux insuffisances constatées dans l'application du décret de 1938, se veut le cadre légal et moderne d'un système de gestion plus participatif et plus efficace pouvant permettre d'une part à la forêt de se pérenniser et de remplir ses fonctions de sécurité écologique, d'autre part à l'industrie forestière de contribuer substantiellement au développement économique du pays.

Par ailleurs, cette proposition est liée aux priorités et activités opérationnelles énoncées dans le Plan d'action stratégique de l'OIBT (2013-2018) à travers les priorités suivantes :

- « Renforcer la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre » par « la Conservation et exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois maintenues et enrichies grâce aux pratiques de la GDF » ;

- « Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international.

- Résultat a) : Contribution accrue du secteur forestier aux économies nationales et/ou locales des pays Tropicaux,
- Résultat b) : Amélioration des moyens d'existence et de la situation de l'emploi chez les populations locales et autochtones

### 1.2.2 Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire

L'avant-projet, vise la promotion, la transformation et la valorisation des produits ligneux issus de l'exploitation des parcelles de l'Etat, celles des collectivités et des privées en vue de la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes. Il est conforme aux orientations de la politique nationale consignées dans le code forestier voté en 2008, la politique forestière adoptée en 2011 et dans le Plan d'Action Forestier National actualisé (PAFN, 2011). En effet, ce dernier programme met l'accent sur la mise en valeur des terres des forêts classées/aires protégées et privées avec la participation motivée des populations rurales progressivement responsabilisées à la gestion durable de leur environnement.

Cet avant-projet est conforme au Plan-Togo 2025 tel que décliné dans la politique générale du gouvernement au cours des cinq (05) prochaines années. Ce plan vise en effet pour la période 2020-2025 dans son axe stratégique 3 (Moderniser le pays et renforcer ses structures) à apporter des réponses adaptatives aux risques climatiques majeurs, à la mobilité verte et aux réformes de la législation environnementale afférente. Aussi, le Ministère de l'Environnement et des ressources forestières (MERF) s'est doté d'un Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018-2022 qui constitue un outil opérationnel dans la mise en œuvre de sa politique en matière de gestion durable des ressources forestières.

Aussi trois autres plans ont-ils été élaborés et sont-ils en cours de mis en œuvre :

- le Programme National d'Investissement de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)
- le Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification (PAN/LCD),
- Plan National de Développement Agricole (PNDA).

Ainsi les objectifs du présent avant-projet cadrent bien avec la politique nationale en matière de développement de bois tropicaux.

L'OIBT a aussi financé plusieurs projets au Togo parmi lesquels, on peut citer.

#### **PD 217/03 Rev.2 (F) « Mise en place d'un cadre de coopération entre ODEF et les populations riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lilicopé »**

Ce projet nous a appris les leçons suivantes :

- la connaissance du milieu du projet et de ses habitants a été améliorée ;
- un climat de confiance est né entre l'ODEF et les populations riveraines ; ceci facilite l'instauration du cadre de coopération pour la gestion concertée des forêts classées d'Eto et de Lili ;

Les leçons prévisibles que l'on peut escompter de ces résultats sont :

- les populations locales vivant à proximité des forêts sont prêtes à collaborer à conditions que l'administration forestière les considère comme des partenaires ;
- la communication directe avec les populations permet de réduire des malentendus ou des incompréhensions ;
- le renforcement des capacités des populations par des formations aux outils de gestion participative est un préalable à leur implication dans les activités de développement.

#### **PD 197/03 Rev.2 (F) « Appui à la mise en œuvre d'un schéma directeur de développement forestier durable dans la zone éco-floristique IV du Togo »**

Outre les résultats, les leçons tirées de ce projet sont :

- une bonne stratégie de communication contribue grandement à la réussite d'un projet impliquant plusieurs parties prenantes ;
- les études forestières sont très importantes dans l'atténuation des impacts environnementaux ;
- la question foncière est la clé de voûte dans le développement de tout reboisement ;
- l'organisation des populations, foncièrement individualistes, en groupements organisés est un exercice de longue haleine.

**PD 30/96 Rev. 3 (F) « Plantation de 2500 ha de bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho Baloé » :**

A l'issue de ce projet, les leçons tirées sont :

- A partir de l'expérience de gestion participative de la Forêt classée de Haho-Baloé l'administration forestière est désormais consciente que l'implication des populations riveraines dans la gestion des aires protégées est primordiale.
- Il y a eu nécessité de former des pépiniéristes, des apiculteurs, des pisciculteurs et d'encadrer les populations en gestion durable et participative de la forêt.

**PD 168/02 Rev.1 (M) « Etablissement d'un système national de collecte, saisie, traitement et diffusion des statistiques sur les forêts et le bois au Togo »**

- Ordinateurs et base de données disponibles dans les cinq régions,
- 15 opérateurs de saisies formés,
- 31 Directeurs préfectoraux initiés à la collecte des données.

## PART 2. JUSTIFICATION DE L'AVANT-PROJET

### 2.1. Objectifs

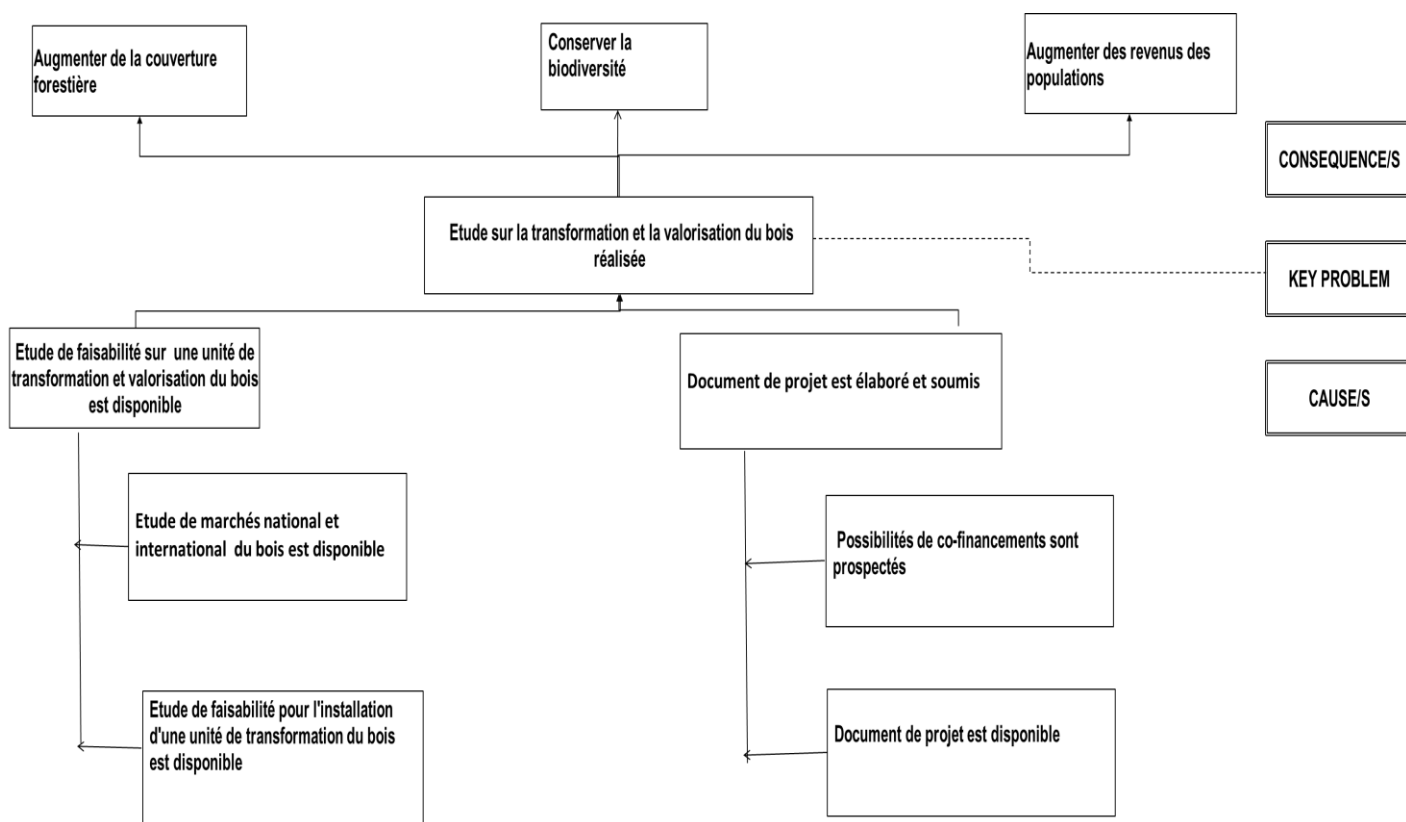


Figure 1 : Arbre à objectif

#### 2.1.1. Objectif de développement

Contribuer à la conservation et la gestion durable des écosystèmes à travers la promotion, la transformation et la valorisation des produits ligneux issus de l'exploitation des parcelles de l'Etat, celles des collectivités et des privées.

#### 2.1.2. Objectif spécifique

- Réaliser une étude de faisabilité en vue de l'installation d'une unité de transformation et de valorisation du bois afin de créer et d'ajouter de la valeur à cette chaîne de production, depuis l'exploitation jusqu'à la commercialisation (bois de sciage ou meubles fabriqués) et d'engager les producteurs du domaine forestier à relever les défis pour assurer une chaîne d'approvisionnement durable et légale du bois.

### 2.2. Identification préliminaire du problème

L'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF), créé en 1971 reboise en moyenne chaque année 500 hectares de plantations. Ainsi environ 20 000 ha de plantation sont actuellement gérés par l'ODEF. La grande majorité de ces plantations est constituée par le *Tectona grandis* communément appelé teck (90 %), les autres essences sont constituées de *Gmelina*, *Eucalyptus*, *Acacia*, *Cedrela*, *Khaya*, *Terminalia*, *Anogeisus*, etc.

Quant aux planteurs privés et aux communautés, leurs plantations couvrent environ 35 000 ha répartis sur tout le territoire national. De cette statistique, il ressort donc que les acteurs privés et communautaires constituent des partenaires privilégiés et très importants pour l'atteinte des objectifs de planification stratégique en matière d'approvisionnement légal et durable du bois au Togo.

L'ODEF a entre autres missions, l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits et sous-produits forestiers. De ce fait, en vue de développer ce secteur, il se propose d'élaborer un avant-projet d'étude de faisabilité de transformation et de valorisation du bois au Togo. Ceci se justifie par le manque de données dû au fait que les études ne sont pas menées sur le marché national et international du bois afin d'avoir des informations sur les circuits commerciaux du bois au Togo, la commercialisation des produits transformés, la caractérisation des partenaires techniques et financiers pouvant accompagner le Togo dans les projets à but lucratif et en lien avec le domaine forestier. Il en est de même pour la transformation et la valorisation du bois où il y a un manque d'informations pour l'établissement d'un compte d'exploitation d'une usine de transformation du bois au Togo ou dans la sous-région. Par ailleurs, la non disponibilité de l'expertise sur le plan national et des moyens matériel et financier constituent autant de maux et handicaps majeurs à passer directement à la formulation de proposition de projet.

En effet l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables et concrètes issues des études réalisées. Ainsi cet avant-projet permettra de (i) Identifier et caractériser les opérateurs économiques de la filière bois, les exportateurs nationaux et étrangers installés au Togo (ii) Identifier les pays africains qui sont en mesure de fournir du bois au Togo pour le marché national ou pour la réexportation (iii) Faire une proposition d'un canal d'information sur le cours du bois (iv) Proposer un mécanisme d'information des exploitants forestiers en matière de fret, de consignation, d'intermédiation et de garantie de leur bois jusqu'à destination (v) Proposer un mécanisme de gestion du marché national du bois (vi) Etudier les circuits commerciaux du bois au Togo; (vii) Etablir le compte d'exploitation d'une usine de transformation du bois au Togo (viii) Formuler des propositions pour une prise de décision (ix) Prospecter les marchés intérieurs et extérieurs pour la commercialisation des produits transformé et (ix) Elaborer un document de projet d'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo assorti d'un plan d'action de cofinancement. En outre cet avant-projet permettra de renforcer les capacités humaines, matérielles et financières de l'agence d'exécution.

La promotion de la transformation et de la valorisation du bois permettra d'ajouter de la valeur à la chaîne de production du secteur forestier à travers une exploitation rationnelle des ressources des forêts de l'Etat, des collectivités et des privés.



## **PART.3. INTERVENTIONS DE L'AVANT-PROJET**

### **3.1. Produits**

Les produits de cet avant-projet sont :

**Produit 1:** Etude de faisabilité sur une unité de transformation du bois au Togo

Les activités qui vont concourir à la réalisation de ce produit 1 sont : l'étude de marché national et international du bois et de ses sous-produits au Togo et l'étude de faisabilité pour l'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo. Ces activités visent à (i) identifier et caractériser les opérateurs économiques de la filière bois, les exportateurs nationaux et étrangers installés au Togo ; (ii) identifier les pays africains qui sont en mesure de fournir du bois au Togo pour le marché national ou pour la réexportation ;(iii) identifier un mécanisme de valorisation du bois des plantations publiques ou privées en vue de leur commercialisation sur le marché international ; (iv) faire une proposition d'un canal d'information sur le cours du bois ; (v) proposer un mécanisme d'information des exploitants forestiers en matière de fret, de consignation, d'intermédiation et de garantie de leur bois jusqu'à destination ; (vi) proposer un mécanisme de gestion du marché national du bois ; (vii) étudier les circuits commerciaux du bois au Togo ; (viii) établir le compte d'exploitation d'une usine de transformation du bois au Togo ou dans la sous-région ; (ix) formuler des propositions pour une prise de décision et (x) prospecter les marchés intérieurs et extérieurs pour la commercialisation des produits transformés du bois.

Les indicateurs de résultat de ce produit sont :

- les opérateurs économiques de la filière bois, les exportateurs nationaux et étrangers installés au Togo sont identifiés;
- les pays africains qui sont en mesure de fournir du bois au Togo pour le marché national ou pour la réexportation sont identifiés ;
- un mécanisme de valorisation du bois des plantations publiques ou privées en vue de leur commercialisation sur le marché international est mis en place ;
- un canal d'information sur le cours du bois est disponible ;
- un mécanisme d'information des exploitants forestiers en matière de fret, de consignation, d'intermédiation et de garantie de leur bois jusqu'à destination est mis en place ;
- un code de conduite est élaboré ;
- les circuits commerciaux du bois au Togo sont connus ;

**Produit 2:** Un document de projet est élaboré et soumis à des partenaires techniques et financiers

Les activités qui vont concourir à la réalisation de ce produit 2 sont : prospecter les possibilités de cofinancement et élaborer un document de projet d'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo. Ces activités concernent (i) rechercher les différents partenaires techniques et financiers ; (ii) Identifier les bailleurs possibles de financer les projets à but lucratif et en lien avec le domaine forestier ; (iii) proposer des possibilités de financement d'un "marché" national du bois au Togo et (iv) élaborer le document de projet de l'installation d'une unité de transformation et de valorisation du bois au Togo à soumettre à l'OIBT et/ou aux partenaires financiers et techniques.

Les indicateurs de résultat de ce produit sont :

- les différents partenaires techniques et financiers sont connus ;
- un document de projet d'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo est disponible.

### 3.2. Activités, apports et coûts unitaires

Produit 0. L'équipe de la coordination du projet est mise en place.

Activité 0.0 : Recrutement des membres de l'équipe du projet.

L'activité consistera au recrutement d'un coordonnateur du projet et du staff qui sera chargé de l'animation des activités du projet durant toute sa phase d'exécution. En plus de la coordination des activités, le coordonnateur du projet sera le responsable qui transmettra aussi tout document officiel du projet à qui de droit. Il se chargera également de la préparation des documents officiels et des termes de référence des études qui seront conduites et de toutes les missions qui seront organisées. Le coordonnateur sera assisté par un Secrétaire-comptable et un Chauffeur-coursier.

Produit 1: Etude de faisabilité sur une unité de transformation du bois au Togo.

Activité 1.1: Etude de marché national et international du bois et de ses sous-produits au Togo

Sur la base des connaissances du secteur forestier togolais et sur celles des pays exportateurs et importateurs du bois, des études antérieures, des données d'enquête de terrain complémentaires éventuelles, de la revue documentaire, de visite de terrain etc., les activités suivantes seront réalisées :

- Identifier et caractériser les opérateurs économiques de la filière bois, les exportateurs nationaux et étrangers installés au Togo ;
- Identifier les pays africains qui sont en mesure de fournir du bois au Togo pour le marché national ou pour la réexportation. Par une simulation, le coût de revient d'une expédition de bois des pays identifiés vers le Togo et vice-versa devra être ressorti ;
- Identifier un mécanisme de valorisation du bois des plantations publiques ou privées en vue de leur commercialisation sur le marché international ;
- Faire une proposition d'un canal d'information sur le cours du bois ;
- Proposer un mécanisme d'information des exploitants forestiers en matière de fret, de consignation, d'intermédiation et de garantie de leur bois jusqu'à destination ;

Cette activité sera conduite par un consultant spécialiste en gestion des ressources forestières de niveau minimum BAC+5. Il est prévu une période d'un (01) mois pour une rémunération de 5 500 \$US par mois pour l'exécution de cette activité.

Activité 1.2: Etude de faisabilité pour l'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo

Cette activité consistera à:

- Etudier les circuits commerciaux du bois au Togo ;
- Etablir le compte d'exploitation d'une usine de transformation du bois au Togo ou dans la sous-région ;
- Formuler des propositions pour une prise de décision.
- Prospecter les marchés intérieurs et extérieurs pour la commercialisation des produits transformés du bois.

Cette activité sera exécutée par un consultant national qui sera recruté pour une période de 20 jours. Il est prévu une rémunération de 5v500 \$US pour cette prestation.

Produit 2: un document de projet est élaboré et soumis à des Partenaires Techniques et Financiers.

Activité 2.1: Prospecter les possibilités de cofinancement

Cette activité consistera à :

- Rechercher les différents partenaires techniques et financiers
- Identifier les bailleurs possibles de financer les projets à but lucratif et en lien avec le domaine forestier
- Proposer des possibilités de financement d'un "marché" national du bois au Togo.

L'activité sera réalisée par un consultant national pour un coût total de 5 500 \$US pour une période de 20 jours.

**Activité 2.2: Elaborer un document de projet d'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo et communautaires.**

**Il s'agira pour cette activité de :**

- **Coordonner les activités des différents consultants ;**
- **Synthétiser les résultats des différentes études ;**
- **Elaborer le document de projet de l'installation d'une unité de transformation et de valorisation du bois au Togo à soumettre à l'OIBT et au(x) co-financeur(s) ;**
- **Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et éventuellement par le panel des experts de l'OIBT.**

**L'activité sera réalisée par un consultant international pour un coût total de 18 000 \$US pour une période de 25 jours.**

### 3.2 Activités, apports et coûts unitaires

Produits et activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	No.					
<b>Produit 1: Etude de faisabilité sur une unité de transformation du bois au Togo</b>							
Activité 1.1: Etude de marché national et international du bois et de ses sous-produits au Togo	<b><u>Coordonnateur</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 500</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>11.1</u></b>	<b><u>\$ 1 500</u></b>
	Coordonnateur	3	\$ 300	(E)	Y1	11.1	\$ 900
	<b><u>Secrétaire comptable</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 300</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>11.2</u></b>	<b><u>\$ 900</u></b>
	Secrétaire comptable	3	\$ 100	(E)	Y1	11.2	\$ 300
	Chauffeur-coursier	3	\$ -	(I)	Y1	11.3	\$ -
	Chauffeur-coursier	3	\$ 50	(E)	Y1	11.3	\$ 150
	<b><u>Consultant national</u></b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>\$ 5 500</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>13,1</u></b>	<b><u>\$ 5 500</u></b>
	Comité d'appui	1	\$ 2 000	(I)	Y1	31,1	\$ 2 000
	Atelier de validation	1	\$ 4 000	(I)	Y1	15,1	\$ 4 000
	<b><u>Entretien du véhicule</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 200</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>52</u></b>	<b><u>\$ 600</u></b>
	<b><u>Carburant et lubrifiant</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 300</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>51</u></b>	<b><u>\$ 900</u></b>
	Matériels et consommables bureautiques	1	\$ 500	(I)	Y1	54	\$ 500
	Communication (Téléphone, Internet, courrier, électricité etc.)	1	\$ 500	(I)	Y1	61,1	\$ 500
<b>TOTAL 1.1.</b>							<b><u>\$ 17 750</u></b>
Activité 1.2: Etude de faisabilité pour l'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo	<b><u>Coordonnateur</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 500</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>11.1</u></b>	<b><u>\$ 1 500</u></b>
	Coordonnateur	3	\$ 300	(E)	Y1	11.1	\$ 900
	<b><u>Secrétaire comptable</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 300</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>11.2</u></b>	<b><u>\$ 900</u></b>
	Secrétaire comptable	3	\$ 100	(E)	Y1	11.2	\$ 300
	Chauffeur-coursier	<b><u>3</u></b>	\$ -	(I)	Y1	11.3	\$ -

Produits et activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	No.					
	Chauffeur-coursier	3	\$ 50	(E)	Y1	11,3	\$ 150
	<b><u>Consultant national</u></b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>\$ 5 500</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>13,1</u></b>	<b><u>\$ 5 500</u></b>
	Comité d'appui	1	\$ 2 000	(I)	Y1	31,1	\$ 2 000
	Atelier de validation	1	\$ 4 000	(I)	Y1	15,1	\$ 4 000
	<b><u>Entretien du véhicule</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 200</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>52</u></b>	<b><u>\$ 600</u></b>
	<b><u>Carburant et lubrifiant</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 300</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>51</u></b>	<b><u>\$ 900</u></b>
	Matériels et consommables bureautiques	1	\$ 500	(I)	Y1	54	\$ 500
	Communication (Téléphone, Internet, courrier, électricité etc.)	1	\$ 500	(I)	Y1	61,1	\$ 500
<b>TOTAL 1.2.</b>							<b><u>\$ 17 750</u></b>
<b>Produit 2: un document de projet est élaboré et soumis à des Partenaires Techniques et Financiers</b>							
Activité 2.1: Prospector les possibilités de cofinancement	<b><u>Coordonnateur</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 500</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>11,1</u></b>	<b><u>\$ 1 500</u></b>
	Coordonnateur	3	\$ 300	(E)	Y1	11,1	\$ 900
	<b><u>Secrétaire comptable</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 300</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>11,2</u></b>	<b><u>\$ 900</u></b>
	Secrétaire comptable	3	\$ 100	(E)	Y1	11,2	\$ 300
	Chauffeur-coursier	3	\$ -	(I)	Y1	11,3	\$ -
	Chauffeur-coursier	3	\$ 50	(E)	Y1	11,3	\$ 150
	<b><u>Consultant national</u></b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>\$ 5 500</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>13,1</u></b>	<b><u>\$ 5 500</u></b>
	Comité d'appui	1	\$ 1 000	(E)	Y1	31,1	\$ 1 000
	<b><u>Entretien du véhicule</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 200</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>52</u></b>	<b><u>\$ 600</u></b>
	<b><u>Carburant et lubrifiant</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 300</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>51</u></b>	<b><u>\$ 900</u></b>
	Equipement informatique (ordinateur de bureau, portatif, imprimante, vidéo projecteur)	1	\$ 5 000	(I)	Y1	44,1	\$ 5 000
	Frais de réhabilitation de bureau	1	\$ 4 000	(E)	Y1	41	\$ 4 000
	Mise en état de véhicule	1	\$ 6 000	(E)	Y1	43	\$ 6 000

Produits et activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	No.					
	Matériels et consommables bureautiques	1	\$ 500	(I)	Y1	54	\$ 500
	Communication (Téléphone, Internet, courrier, électricité etc.)	1	\$ 500	(I)	Y1	61,1	\$ 500
	Assurance	1	\$ 300	(I)	Y1	61,2	\$ 300
	Audit des comptes	1	\$ 4 200	(I)	Y1	62	\$ 4 200
	Imprévus	1	\$ 2 000	(I)	Y1	63	\$ 2 000
<b>TOTAL 2,1</b>							<b>\$ 34 250</b>
Activité 2.2: Elaborer un document de projet d'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo	<b><u>Coordonnateur</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 500</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>11.1</u></b>	<b><u>\$ 1 500</u></b>
	Coordonnateur	3	\$ 300	(E)	Y1	11.1	\$ 900
	<b><u>Secrétaire comptable</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 300</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>11.2</u></b>	<b><u>\$ 900</u></b>
	Secrétaire comptable	3	\$ 100	(E)	Y1	11.2	\$ 300
	Chauffeur-coursier	3	\$ -	(I)	Y1	11.3	\$ -
	Chauffeur-coursier	3	\$ 50	(E)	Y1	11.3	\$ 150
	<b><u>Consultant international</u></b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>\$ 18 000</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>14.1</u></b>	<b><u>\$ 18 000</u></b>
	Comité d'appui	1	\$ 2 000	(I)	Y1	31,1	\$ 2 000
	Atelier de validation	1	\$ 4 000	(I)	Y1	15,1	\$ 4 000
	<b><u>Entretien du véhicule</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 200</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>52</u></b>	<b><u>\$ 600</u></b>
	<b><u>Carburant et lubrifiant</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>\$ 300</u></b>	<b><u>(I)</u></b>	<b><u>Y1</u></b>	<b><u>51</u></b>	<b><u>\$ 900</u></b>
	Matériels et consommables bureautiques	1	\$ 500	(I)	Y1	54	\$ 500
	Communication (Téléphone, Internet, courrier, électricité etc.)	1	\$ 500	(I)	Y1	61,1	\$ 500
<b>TOTAL 2,2</b>							<b>\$ 30 250</b>
<b>TOTAL GENEAL</b>							<b>\$ 100 000</b>

I = Contribution de l'OIBT

E = Contribution du Togo

### **3.3. Approches et méthodes**

Le présent avant-projet se propose de faire un état des lieux sur la possibilité de création et d'opérationnalisation d'une industrie de bois dans le but de valoriser les ressources ligneuses des forêts du pays.

Ces études se feront à travers le recrutement de trois (03) consultants nationaux en étude de marché du bois et de ses sous-produits au Togo et en étude de faisabilité pour l'installation d'une unité de transformation du bois et sous-produits au Togo.

Il s'agira de sillonner tout le territoire national en mettant l'emphase sur les centres de production forestière en vue de répertorier les entreprises de menuiseries opérationnelles. Un questionnaire sera adressé à ces opérateurs économiques pour recueillir leurs avis par rapport aux forces et faiblesse de leur métier. Les magasins de vente de meubles seront aussi interrogés par rapport à leurs sources d'approvisionnement et de commandes. La méthodologie de recherche sera participative.

**L'approche participative a précisément, pour objectif général d'impliquer et d'associer de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener au niveau local et de définir les responsabilités des différents partenaires dans le suivi et la gestion.**

**Les différents acteurs à identifier lors des études de marché et de faisabilité pourront fournir des informations relatives au commerce national et international des bois, à la transformation de ce bois ainsi que tous les circuits nécessaires.**

**Sur la base des connaissances du secteur forestier togolais et sur celles des pays exportateurs et importateurs du bois, des études antérieures, des données d'enquête de terrain complémentaires éventuelles, de la revue documentaire, de visite de terrain etc. ces consultants nationaux auront les mandats ci-dessous.**

**Le Consultant national en étude de marché de la filière du bois devra :**

- **Identifier et caractériser les opérateurs économiques de la filière bois, les exportateurs nationaux et étrangers installés au Togo ;**
- **Identifier les pays africains qui sont en mesure de fournir du bois au Togo pour le marché national ou pour la réexportation. Par une simulation, le coût de revient d'une expédition de bois des pays identifiés vers le Togo et vice-versa devra être ressorti ;**
- **Identifier un mécanisme de valorisation du bois des plantations publiques ou privées en vue de leur commercialisation sur le marché international ;**
- **Faire une proposition d'un canal d'information sur le cours du bois ;**
- **Proposer un mécanisme d'information des exploitants forestiers en matière de fret, de consignation, d'intermédiation et de garantie de leur bois jusqu'à destination ;**
- **Proposer un mécanisme de gestion du marché national du bois.**

**le Consultant national en études de faisabilité pour l'installation d'une unité de transformation du bois et de ses sous-produits devra :**

- **étudier les circuits commerciaux du bois au Togo;**
- **établir le compte d'exploitation d'une usine de transformation du bois au Togo ou dans la sous-région ;**
- **formuler des propositions pour une prise de décision et (iv) prospecter les marchés intérieurs et extérieurs pour la commercialisation des produits transformés du bois.**

**Le Consultant national pour la prospection de cofinancement devra :**

- **rechercher les différents partenaires techniques et financiers ;**
- **proposer des possibilités de financement d'un "marché" national du bois au Togo.**

**Le consultant international devra :**

- **coordonner les activités des différents consultants nationaux ;**
- **faire la synthèse des résultats des différentes études et élaborer le document de projet de l'installation d'une unité de transformation et de valorisation du bois au Togo à soumettre à l'OIBT et/ou autres partenaires techniques et financiers ;**
- **rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et éventuellement par le panel des experts de l'OIBT.**

Les travaux de ces deux experts comprendront des revues de littérature, des enquêtes de terrain, la consultation des acteurs de bois, etc.

Le 3<sup>ème</sup> consultant devra identifier préalablement les partenaires potentiels de cofinancement afin de prendre en compte leurs exigences. **Les partenaires de co-financement apporteront des capitaux pour des acquisitions ou de l'expertise professionnelle sous forme d'assistance technique devant permettre de consolider le renforcement des capacités de l'unité de transformation. En dehors de cette participation active, ils feront partie du comité de supervision de l'unité.**

Les (03) consultants nationaux travailleront sous la supervision d'un consultant international qui sera chargé d'élaborer le document de projet d'installation d'une unité de transformation de bois et sous-produits en explorant des pistes d'approvisionnement des matières premières en dehors du Togo, en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

**Cet avant-projet sera exécuté avec la participation de tous les acteurs impliqués à savoir les planteurs privés, les opérateurs économiques de la filière bois, le syndicat des travailleurs de bois, les ONG, l'administration forestière, les ministères chargés des industries et du commerce et autres acteurs impliqués dans la transformation et la commercialisation du bois. Un accent particulier sera mis sur le groupe des consommateurs pour susciter leur engouement, leur disponibilité et leurs attentes vis à vis du futur projet.**

Le futur projet permettra de renforcer la filière de transformation des produits ligneux par la mise en place d'une unité de transformation du bois et de ses sous-produits au Togo. Cette unité permettra d'absorber l'offre en produits bois disponible.

Comme alternative à l'installation de l'unité de transformation dans lequel l'installation de production de bois ne pourrait pas être établie, **les objectifs de valorisation optimale du bois et ses sous-produits pourront être revus en concentrant les efforts sur le renforcement des capacités des petites unités artisanales existantes afin de limiter modérément les pertes relatives de la matière première (bois). Les résultats des différentes études planifiées dans cet avant-projet permettront de capitaliser les connaissances et données économiques relatives au domaine de transformation du bois et ses sous-produits. Cela aiderait à de meilleures prises de décisions pour dynamiser au mieux ce sous-secteur.**



### 3.4. Plan des travaux

Produits et activités	Partenaires responsables	Calendrier (en mois)											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Produit 0. L'équipe de la coordination de l'avant projet est mise en place</b>													
Activité 0. Recrutement des membres de l'équipe de l'avant projet	ODEF												
<b>Produit 1: Etude de faisabilité sur une unité de transformation du bois au Togo</b>													
Activité 1.1: Etude de marché national et international du bois et de ses sous-produits au Togo	Coordonnateur, Consultants												
Activité 1.2: Etude de faisabilité pour l'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo	Coordonnateur, Consultants												
<b>Produit 2: un document de projet est élaboré et soumis à des Partenaires Techniques et Financiers</b>													
Activité 2.1: Prospector les possibilités de cofinancement	Coordonnateur, Consultants												
Activité 2.2: Elaborer un document de projet d'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo	Coordonnateur, Consultant												

### 3.5. Budget

#### 3.5.1. Grille du budget principal (en USD)

PRODUITS / ACTIVITES	DESCRIPTION	Rubr - Bud g	Quantité				Unité s	Coût unitaire \$US	Coût total \$US	OIBT				TOGO			
			T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>DEPENSES LIEES A DES ACTIVITES DE L'AVANT PROJET</b>																	
Coordination des activités de l'avant-projet	Coordonnateur	11.1	3	3	3	3	Hm	\$ 800	\$ 9,600	\$ 1,500	\$ 1,500	\$ 1,500	\$ 1,500	\$ 900	\$ 900	\$ 900	\$ 900
	Secrétaire - comptable	12.1	3	3	3	3	Hm	\$ 400	\$ 4,800	\$ 900	\$ 900	\$ 900	\$ 900	\$ 300	\$ 300	\$ 300	\$ 300
	Chauffeur - coursier	12.2	3	3	3	3	Hm	\$ 50	\$ 600	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 150	\$ 150	\$ 150	\$ 150
	Frais de réhabilitation de bureau	41	1				forfait	\$ 4,000	\$ 4,000					\$ 4,000			
	Mise en état de véhicule	43	1				forfait	\$ 6,000	\$ 6,000					\$ 6,000			
	Entretien du véhicule	52	3	3	3	3	forfait	\$ 200	\$ 2,400	\$ 600	\$ 600	\$ 600	\$ 600				
	Carburant et lubrifiant	51	3	3	3	3	forfait	\$ 300	\$ 3,600	\$ 900	\$ 900	\$ 900	\$ 900				
	Equipement informatique (ordinateur de bureau, portatif, imprimante, vidéo projecteur)	44.1	1				forfait	\$ 5,000	\$ 5,000	\$ 5,000							
	Matériels et consommables bureautiques	54	1	1	1	1	forfait	\$ 500	\$ 2,000	\$ 500	\$ 500	\$ 500	\$ 500				
	Communication (Téléphone, Internet, courrier, électricité etc.)	61.1	1	1	1	1	forfait	\$ 500	\$ 2,000	\$ 500	\$ 500	\$ 500	\$ 500				
	Assurance	61.2	1				forfait	\$ 300	\$ 300	\$ 300							
	Audit des comptes	62				1	unité	\$ 4,200	\$ 4,200				\$ 4,200				
Imprévus	63	1				forfait	\$ 2,000	\$ 2,000	\$ 500	\$ 500	\$ 500	\$ 500					
<b>Total coordination</b>								<b>\$ 46,500</b>	<b>\$ 10,700</b>	<b>\$ 5,400</b>	<b>\$ 5,400</b>	<b>\$ 9,600</b>	<b>\$ 11,350</b>	<b>\$ 1,350</b>	<b>\$ 1,350</b>	<b>\$ 1,350</b>	

PRODUITS / ACTIVITES	DESCRIPTION	Rubr Bud	Quantité				Unités	Coût unitaire \$US	Coût total \$US	OIBT				TOGO			
			T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>DEPENSES LIEES A DES ACTIVITES DE L'AVANT PROJET</b>																	
Produit 1	<b>Etude de faisabilité sur une unité de transformation du bois au Togo</b>																
Activité 1.1	Etude de marché national et international du bois et de ses sous-produits au Togo																
	Consultant national	13.1		1		Hm	\$ 5,500	\$ 5,500		\$ 5,500							
	Comité d'appui	31.1		1		Hm	\$ 2,000	\$ 2,000		\$ 2,000							
	Atelier de validation	15.1		1		ens	\$ 4,000	\$ 4,000		\$ 4,000							
<b>Total 1.1</b>								\$ 11,500	\$ -	\$ 11,500	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Activité 1.2	Etude de faisabilité pour l'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo																
	Consultant national	13.1		1		Hm	\$ 5,500	\$ 5,500		\$ 5,500							
	Comité d'appui	31.1		1		Hm	\$ 2,000	\$ 2,000		\$ 2,000							
	Atelier de validation	15.1		1		ens	\$ 4,000	\$ 4,000		\$ 4,000							
<b>Total 1.2</b>								\$ 11,500	\$ -	\$ -	\$ 11,500	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Produit 2	<b>un document de projet est élaboré et soumis à des Partenaires Techniques et Financiers</b>																
Activité 2.1	Prospecter les possibilités de cofinancement																
	Consultant national	13.1		1		Hm	\$ 5,500	\$ 5,500		\$ 5,500							
	Comité d'appui	31.1		1		Hm	\$ 1,000	\$ 1,000							\$1,000		
<b>Total 2.1</b>								\$ 6,500	\$ -	\$ -	\$ 5,500	\$ -	\$ -	\$ -	\$1,000		
Activité 2.2	Elaborer un document de projet d'installation d'une unité de transformation du bois et ses sous-produits au Togo																
	Consultant international	14.1				1 Hm	\$ 18,000	\$ 18,000				\$ 18,000					
	Comité d'appui	31.1				1 Hm	\$ 2,000	\$ 2,000				\$ 2,000					
	Atelier de validation	15.1				1 ens	\$ 4,000	\$ 4,000				\$ 4,000					
<b>Total 2.2</b>								\$ 24,000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 24,000	\$ -	\$ -	\$ -		
<b>Total</b>								\$ 100,000	\$ 10,700	\$ 16,900	\$ 22,400	\$ 33,600	\$ 11,350	\$ 1,350	\$ 1,350	\$ 2,350	

### 3.5.2. Budget du projet par trimestre – récapitulatif

Rubriques budgétaires	Input	Coût Unitaire	Coût TOTAL	T1	T2	T3	T4
<b>Personnel du projet</b>							
11,1. Coordonnateur	12	<u>800.00</u>	<u>9,600.00</u>	<u>2,400.00</u>	<u>2,400.00</u>	<u>2,400.00</u>	<u>2,400.00</u>
12,1. Secrétaire - comptable	12	<u>400.00</u>	<u>4,800.00</u>	<u>1,200.00</u>	<u>1,200.00</u>	<u>1,200.00</u>	<u>1,200.00</u>
12,2. Chauffeur - coursier	12	<u>50.00</u>	<u>600.00</u>	<u>150.00</u>	<u>150.00</u>	<u>150.00</u>	<u>150.00</u>
13,1. Consultants nationaux (3 consultants à court terme)	3	<u>6,000.00</u>	<u>16,500.00</u>	<u>0.00</u>	<u>5,500.00</u>	<u>11,000.00</u>	<u>0.00</u>
14,1. Consultants internationaux ( 1consultant à court terme)	1	<u>20,000.00</u>	<u>18,000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>18,000.00</u>
15,1. Atelier de validation	3	4,000.00	12,000.00	0.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00
<b>Total rubrique 1</b>			<b><u>61,500.00</u></b>	<b><u>3,750.00</u></b>	<b><u>13,250.00</u></b>	<b><u>18,750.00</u></b>	<b><u>25,750.00</u></b>
Sous traitance							
<b>Total rubrique 2</b>			<b>0.00</b>				
<b>Déplacements</b>							
31,1. Indemnité comité d'appui	4	1,750.00	7,000.00	0.00	2,000.00	2,000.00	3,000.00
<b>Total rubrique 3</b>			<b>7,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2,000.00</b>	<b>2,000.00</b>	<b>3,000.00</b>
<b>Biens d'équipement</b>							
41. Frais de réhabilitation de bureau	1	4,000.00	4,000.00	4,000.00			
43. Mise en état de véhicule	1	6,000.00	6,000.00	6,000.00			
44,1. Equipement informatique (ordinateur de bureau, portable, imprimante, vidéo projecteur)	1	5,000.00	5,000.00	5,000.00			
<b>Total rubrique 4</b>			<b>15,000.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Biens de consommation</b>							
51. Carburant et lubrifiants	12	<u>300.00</u>	<u>3,600.00</u>	<u>900.00</u>	<u>900.00</u>	<u>900.00</u>	<u>900.00</u>
52. Entretien du véhicule	12	<u>200.00</u>	<u>2,400.00</u>	<u>600.00</u>	<u>600.00</u>	<u>600.00</u>	<u>600.00</u>
54. Matériels et consommables bureautiques	1	2,000.00	2,000.00	500.00	500.00	500.00	500.00
<b>Total rubrique 5</b>			<b>8,000.00</b>	<b>2,000.00</b>	<b>2,000.00</b>	<b>2,000.00</b>	<b>2,000.00</b>
<b>Divers</b>							
61,1. Communication (Téléphone, Internet, courrier, électricité etc.)	12	166.67	2,000.00	500.00	500.00	500.00	500.00
assurance	1	300.00	300.00	300.00			
62. Audit des comptes	1	4,200.00	4,200.00				4,200.00
63. Imprévus	4	2,000.00	2,000.00	500.00	500.00	500.00	500.00
<b>Total rubrique 6</b>			<b>8,500.00</b>	<b>1,300.00</b>	<b>1,000.00</b>	<b>1,000.00</b>	<b>5,200.00</b>
<b>Total Partiel 1</b>			<b><u>100,000.00</u></b>	<b><u>22,050.00</u></b>	<b><u>18,250.00</u></b>	<b><u>23,750.00</u></b>	<b><u>35,950.00</u></b>
<b>Frais de gestion locaux</b>							
71. Frais de gestion de l'agence d'exécution (15%)			<u>15,000.00</u>				
<b>Total rubrique 7</b>			<b>15,000.00</b>				
<b>Suivi et Administration</b>							
81. Suivi et examen OIBT							
<b>Total Partiel 2</b>			<b><u>115,000.00</u></b>				
83. Frais d'appui au programme (12%)			<u>10,032.00</u>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b><u>125,032.00</u></b>				

### 3.5.3. Budget du projet par trimestre et par source – OIBT

Rubriques budgétaires	Total	T1	T2	T3	T4
10. Personnel du projet	<b>\$56,100.00</b>	<b>\$2,400.00</b>	<b>\$11,900.00</b>	<b>\$17,400.00</b>	<b>\$24,400.00</b>
20. Sous traitance					
30. Déplacements	\$6,000.00		\$2,000.00	\$2,000.00	\$2,000.00
40. Biens d'équipement	\$5,000.00	\$5,000.00			
50. Biens de consommation	<b>\$8,000.00</b>	<b>\$2,000.00</b>	<b>\$2,000.00</b>	<b>\$2,000.00</b>	<b>\$2,000.00</b>
60. Divers	\$8,500.00	\$1,300.00	\$1,000.00	\$1,000.00	\$5,200.00
<b>Total partiel 1</b>	<b>\$83,600.00</b>	<b>\$10,700.00</b>	<b>\$16,900.00</b>	<b>\$22,400.00</b>	<b>\$33,600.00</b>
80. Suivi et administration	<b>\$10,032.00</b>				
<b>TOTAL OIBT</b>	<b>\$93,632.00</b>				

### 3.5.4. Part budgétaire de l'agence exécution Togo

Rubriques budgétaires	Total	T1	T2	T3	T4
10. Personnel du projet	5 400	1 350	1 350	1 350	1 350
20. Sous traitance	0				
30. Déplacements	1 000				1000
40. Biens d'équipement	10 000	10 000			
50. Biens de consommation					
60. Divers					
<b>Total partiel 1</b>	<b>16 400</b>	<b>11 350</b>	<b>1 350</b>	<b>1 350</b>	<b>2 350</b>
70. Frais de gestion locaux	<b>15 000.00</b>				
<b>TOTAL TOGO</b>	<b>31 400</b>				

## **PART 4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Agence d'exécution et structure organique**

Cet avant-projet sera piloté par une unité de gestion composé d'un Coordonnateur, d'un (e) secrétaire comptable et d'un chauffeur - coursier nommé par l'ODEF. Cette unité veillera au recrutement et à l'exécution des différentes études des consultants (national et international) et à la participation des divers services et ONG et autres parties prenantes concernées par la mise en œuvre de l'avant- projet.

Le Coordonnateur sera appuyé par un Comité d'Appui Technique qui sera composé de :

- Un(e) Représentant(e) du ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature;
- Un(e) Représentant(e) du ministère en charge du commerce et de l'industrie ;
- Un(e) Représentant(e) de l'ODEF ;
- Un(e) Représentant(e) de la Direction des ressources forestières.
- Un(e) Représentant(e) du syndicat des travailleurs de bois ;
- Un(e) Représentant(e) de la plateforme des propriétaires de plantation et forêts communautaires ;

Ce Comité d'Appui Technique a pour tâche l'examen de plan de travail détaillé, des rapports d'activités du projet et d'étude des consultants. Les femmes seront privilégiées dans la constitution dudit comité.

En dehors de ce comité d'appui, il est à signaler la présence de la commission d'évaluation des projets OIBT au sein de l'ODEF, point focal de l'OIBT. Cette commission sera sollicitée dans le cadre de l'évaluation du futur projet avant sa soumission.

### **4.2. Direction de l'avant-projet**

Le Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature à travers l'ODEF, représente le gouvernement auprès de l'OIBT. L'ODEF sera appuyé techniquement par les autres services techniques du MEDDPN.

### **4.3. Suivi et rapports**

#### **Suivi et évaluation :**

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique (voir ci-dessus) qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants. Des réunions du Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Les autres structures techniques auront également leur droit de regard à travers leur participation aux ateliers de validation des études.

#### **Rapports :**

Le Coordonnateur National préparera le rapport de lancement au démarrage de l'avant-projet, des chronogrammes et des rapports d'activités pour l'OIBT.

A cet effet, deux rapports techniques seront rédigés par le Coordonnateur National pour l'OIBT notamment :

- Un rapport d'avancement sera produit selon les procédures de l'OIBT ;
- Un rapport d'achèvement de l'avant- projet suivant les directives de l'OIBT donnant les conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également accompagné du rapport d'audit financier de l'avant-projet.

## ANNEXE 1: PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION ET DES PARTENAIRES

### Profil de l'Agence d'exécution

#### a. Expertise

L'ODEF est un organisme d'Etat créé par décret en 1971. Il a pour mission la réhabilitation, l'équipement et la mise en valeur des domaines forestiers de l'Etat. L'ODEF a à son actif, la réalisation de plus de 20 000 ha de plantation pour le compte de l'Etat. Ces réalisations ont été financées par l'Etat, soit par les organismes de développement. On peut citer entre autre :

- le projet TOG/88/008 : Reboisement et aménagements forestiers ayant pour objectif, la réalisation de près de 700 ha.
- Le projet PAM/TOG/2818 et TOG/AGR/0010 : développement forestier ayant à son actif la réalisation de près de 1500 ha de teck ;
- Le projet AFRI financé par la caisse Centrale de coopération Française, le fonds d'aide et de coopération Française et le Gouvernement du TOGO qui a permis la réalisation de 3500 ha de plantation d'Eucalyptus.

Avec l'OIBT, l'ODEF a réalisé au cours des dernières années les projets suivants :

- PD 581/10 Rev.2 (F): Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des massifs forestiers au Togo ;
- PD 584/10 Rev.2 (F): Mise en œuvre du cadre de coopération entre l'ODEF et les parties prenantes pour une effectivité de gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lili
- RED-PD 031/11 Rev.1(F): Réhabilitation et restauration des reliques forestières et des savanes incultes des vallées d'Akpé et d'Akama.

#### b. Infrastructures

L'ODEF dispose d'une Direction Générale à Lomé Il existe au sein de sa Direction Technique d'un bureau d'Etude assez bien équipé permettant de réaliser des études, de suivre les travaux et d'entreprendre la recherche d'accompagnement sur le terrain.

Il apporte sur ce plan, son service aux autres services forestiers de l'Etat tant en personnes qu'en matériels.

Sur le terrain, les actions se déroulent dans plus de 42 forêts classées d'une superficie de 120 000 ha environ.

Il est représenté dans les cinq (05) régions économiques du pays à travers des Directions régionales qui gèrent 18 secteurs et 05 sous-secteurs sur l'ensemble du territoire.

#### c. Budget

L'ODEF dispose d'une autonomie administrative et financière. Son budget pendant les trois dernières années, sans compter la contribution des projets se décompose comme suit (en US\$) :

Désignation	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Service extérieur A + B (n°62&63)	1 087 660	1 226 245	1 319 110
Voyages, déplacements et missions (61 &63)	71 322	82 374	105 089
Acquisitions immobilisations (n°2)	80 453	74 197	60 468
Consommables (n°60)	332 241	324 904	331 859
Frais de personnel (n°66)	921 655	1 066 799	1 065 143
<b>Total</b>	<b>2 493 331</b>	<b>2 774 519</b>	<b>2 881 670</b>

1US\$ = 500 FCFA

#### **d. Personnel**

L'ODEF disposait aujourd'hui (année 2018), d'un effectif total de 208 agents dont :

- |  |     |
|--|-----|
| - Ingénieurs de conception:                                    | 05  |
| - Ingénieurs des travaux :                                     | 15  |
| - Ingénieurs Adjoints :  | 16  |
| - Cadres administratifs:                                       | 28  |
| - Autres (Agents de bureaux, Surveillants, chauffeurs, etc.) : | 144 |

La Direction Générale est organisée en une Direction Technique, une Direction Administrative et Financière et une Direction Commerciale. Il existe une direction régionale dans les cinq régions administratives du pays.

#### **Profil des principaux services partenaires**

##### **a) Direction des ressources forestières (DRF)**

La direction des ressources forestières est chargée de :

- assurer l'élaboration de la réglementation forestière ;
- proposer les éléments de politique nationale en matière des ressources forestières ;
- assurer la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets en matière de protection des ressources forestières et de gestion des écosystèmes fragiles et des zones humides ;
- assurer la coordination des inventaires fauniques et floristiques ;
- suivre la régularité de l'exploitation des produits de la flore et de la faune ;
- assurer le suivi des procédures de classement et déclassé des aires protégées ;
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers et des aires protégées ;
- élaborer et contrôler les normes d'intervention en milieu forestier ;
- conclure les contrats de gestion des forêts naturelles du domaine de l'Etat ;
- proposer des mesures incitatives à accorder aux particuliers dans le cadre de la gestion durable des forêts ;
- promouvoir la participation des populations riveraines à la gestion des ressources forestières et à la conservation de la biodiversité ;
- animer un cadre de concertation intersectoriel impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;
- gérer les conventions, accords et traités en matière de la flore et de la faune.

La direction des ressources forestières comprend trois divisions :

- la division de la normalisation et du suivi ;
- la division des forêts ;
- la division des aires protégées et de la faune

##### **b) Direction de l'Environnement (DE)**

Elle a pour attributions :

- contribuer à la définition des stratégies et de la politique nationale en matière de prévention des risques technologiques et naturels, des impacts négatifs des activités de développement sur l'environnement et de la lutte contre les pollutions et nuisances ;
- œuvrer à la définition des normes et standards environnementaux et assurer le contrôle de leur respect ;
- gérer avec les institutions compétentes et acteurs concernés, le processus des études d'impacts et des audits environnementaux en vue de la délivrance du certificat de conformité environnementale ;
- assurer la coordination technique de la mise en œuvre des conventions et autres traités internationaux relatifs à la préservation de l'environnement ;
- promouvoir les technologies et modes de production et de consommation écologiquement viables.

Cette direction comprend trois divisions :

- division études d'impacts et audits environnementaux ;
- division installations classées et déchets dangereux ;
- division prévention et lutte contre les pollutions et nuisances.



### **c) Inspection des Ressources Forestières**

L'inspection des ressources forestières est placée sous l'autorité d'un directeur qui a rang de directeur central.

Elle a pour missions de :

- Contrôler l'exécution des travaux de reboisement, d'aménagement, d'entretien et de protection des forêts domaniales, des collectivités et des particuliers ;
- Contrôler le respect des cahiers de charges des concessions forestières ;
- Contrôler la régularité des exploitations forestières et toutes autres activités sylvicoles du domaine forestier de l'Etat, des collectivités, des communautés et des particuliers en conformité avec les permis et les constats ;
- Contrôler l'effectivité et la conformité des travaux d'aménagement et de protection menées dans les aires protégées en vue de leur gestion durable ;
- Contrôler la régularité des activités de chasse et de prélèvement des produits forestiers non ligneux ;
- Procéder aux contrôles inopinés de tout transport de produits et sous-produits forestiers sur le territoire national ;
- S'assurer du respect des modalités de réalisations des études à mener dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement des forêts du domaine de l'Etat, des collectivités, des communautés et des particuliers ;

L'inspection des ressources forestières comprend deux divisions :

- la division du contrôle forestier ;
- la division du contentieux forestier.

### **d) Autres service étatiques**

Il s'agit des services dépendant du Ministère de la sécurité et de la protection civile (gendarmerie nationale, corps des sapeurs-pompiers), du Ministère de l'Agriculture, de la production animale et halieutique; du Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales ; du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (*Direction de la coordination et de la gestion des catastrophes*), *Ministère du commerce, de l'industrie du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale, Ministère de l'économie et des finances.*

### **e) Les reboiseurs privés**

Ils sont regroupés en Syndicat des Travailleurs et Revendeurs de Bois et Activités Connexes du Togo (SYTREBACT), Plateforme de Propriétaires de Forêts Privées et Communautaires (PPFPC) et comprennent les planteurs, exploitants de bois, carbonisateurs, industriels de bois etc.

Tous ces services sont directement ou indirectement impliqués dans la problématique de la transformation et du commerce du bois.

## ANNEXE2: TERMES DE REFERENCES DU PERSONNEL/CONSULTANTS DU PROJET PAYES SUR LES FONDS OIBT

### ➤ Termes de référence pour le Coordonnateur du Projet

#### **Profil et Expérience :**

Le Coordonnateur du projet devra être titulaire au minimum d'un diplôme d'Ingénieur des Eaux et Forêts, ou d'agronomie et possédant un minimum de trois années d'expérience en gestion des projets OIBT. Il doit avoir une forte expérience en matière de valorisation et de transformation du bois. La maîtrise des techniques de communication en milieu rural, des expériences de la démarche participative et la connaissance de l'outil informatique sont nécessaires pour une gestion efficace du projet.

#### **Objectif de la mission**

Le coordonnateur est chargé de la mise en œuvre des activités du projet conformément aux directives et manuels de l'OIBT.

#### **Mandat :**

Il est chargé de la mise en œuvre du projet et a pour responsabilité :

- Élaborer le plan de travail détaillé ;
- Élaborer les termes de référence détaillés,
- Recruter les personnes ressources et les techniciens nécessaires à la conduite des activités ;
- Centraliser et compiler les rapports des différentes études ;
- Organiser les ateliers de validation ;
- Planifier les dépenses courantes ;
- Préparer les appels d'offre et les bons de commandes ;
- Procéder aux négociations et achats de biens et fournitures.

**Durée d'affectation** : 12 mois

### ➤ Termes de référence pour le Consultant national en étude de marché de la filière du bois

#### **Profil et expérience**

Le consultant sera un spécialiste en gestion des ressources forestières de niveau minimum BAC+5, assisté d'un spécialiste en commerce international, Il devra être un consultant national de renommée internationale avec au moins 10 ans d'expérience et ayant une bonne connaissance de la réglementation nationale en matière de gestion forestière. Il devra en outre avoir :

- Une bonne connaissance en commerce international du bois (fret, consignation, intermédiation et de garantie, négoce, transaction, recherche de débouché) ;
- Une bonne connaissance de la réglementation forestière (lois forestières togolaises, conventions internationales, les lois des pays exportateurs et celles des pays importateurs du bois).

#### **Objectif de la mission**

Préserver les ressources forestières par la mise en œuvre des mesures relatives à la légalité dans l'exploitation, la transformation et la commercialisation du bois

#### **Mandat**

Sur la base des connaissances du secteur forestier togolais et sur celles des pays exportateurs et importateurs du bois, des études antérieures, des données d'enquête de terrain complémentaires éventuelles, de la revue documentaire, de visite de terrain etc., le consultant devra :

- Identifier et caractériser les opérateurs économiques de la filière bois, les exportateurs nationaux et étrangers installés au Togo ;
- Identifier les pays africains qui sont en mesure de fournir du bois au Togo pour le marché national ou pour la réexportation. Par une simulation, le coût de revient d'une expédition de bois des pays identifiés vers le Togo et vice-versa devra être ressorti ;
- Identifier un mécanisme de valorisation du bois des plantations publiques ou privées en vue de leur commercialisation sur le marché international ;
- Faire une proposition d'un canal d'information sur le cours du bois ;
- Proposer un mécanisme d'information des exploitants forestiers en matière de fret, de consignation, d'intermédiation et de garantie de leur bois jusqu'à destination ;
- Proposer un mécanisme de gestion du marché national du bois (élaborer un code de conduite)

**Durée de mandat** : 30 jours

- **Termes de référence pour le Consultant national en études de faisabilité pour l'installation d'une unité de transformation du bois et de ses sous-produits**

**Profil et expérience**

Le Consultant devra être au minimum un Ingénieur forestier spécialisé en économie forestière ou titulaire d'un master en Commerce et Industrie du Bois ou toute autre qualification similaire dans le domaine de la valorisation du bois, technologie du bois ou développement des chaînes de valeurs avec une expérience professionnelle suffisante en matière de la valorisation du matériau bois. Une maîtrise de l'approche participative serait un atout.

**Objectif de la mission**

Cette mission a pour objectif d'établir un compte d'exploitation pour une unité de transformation de bois assortie des propositions en vue l'installation d'une usine de transformation au Togo.

**Mandat**

- Etudier les circuits commerciaux du bois au Togo;
- Etablir le compte d'exploitation d'une usine de transformation du bois au Togo ou dans la sous-région ;
- Formuler des propositions pour une prise de décision.
- Prospecter les marchés intérieurs et extérieurs pour la commercialisation des produits transformés du bois ;

**Durée de mandat** : 20 jours

- **Termes de référence pour le Consultant national pour la prospection de cofinancement**

**Profil et expérience**

Le Consultant devra être un expert national en communication de niveau minimum BAC+3 ou tout autre diplôme équivalent et une expérience solide en matière de recherche. Une maîtrise des aspects forestiers et/ou commerciaux serait un atout.

**Objectif de la mission**

Cette mission a pour objectif de rechercher les différents bailleurs qui peuvent financer les projets en liens avec l'industrie forestière.

**Mandat**

- Rechercher les différents partenaires techniques et financiers
- Identifier les bailleurs possibles de financer les projets à but lucratif et en lien avec le domaine forestier
- Proposer des possibilités de financement d'un "marché" national du bois au Togo.

**Durée de mandat** : 20 jours

- **Termes de référence pour l'élaboration d'un document de projet d'installation d'une unité de transformation du bois et de ses sous-produits au Togo**

**Qualification**

Le Consultant devra être un expert international spécialiste en industrie de transformation du bois de niveau BAC+5 avec une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine.

**Objectif de la mission**

Cette mission a pour objectif l'élaboration du document de projet sur la transformation et la valorisation du bois et de ses dérivés.

**Mandat**

- Coordonner les activités des différents consultants
- Synthétiser les résultats des différentes études
- Elaborer le document de projet de l'installation d'une unité de transformation et de valorisation du bois au Togo à soumettre à l'OIBT et au(x) co-financeur(s)
- Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et éventuellement par le panel des experts de l'OIBT.

**Durée de mandat** : 25 jours

### ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

Les modifications ont été apportées dans le document de l'avant-projet conformément aux observations spécifiques du 54<sup>ème</sup> panel. Le tableau suivant résume les apports relatifs aux observations spécifiques :

N°	RECOMMANDATION DU PANEL	MODIFICATIONS APORTEES
1	Le nombre de personnes impliquées dans l'avant-projet et le montant total du personnel semblent trop nombreux et devraient être réduits	<b>Le nombre de personnes impliquées dans l'avant-projet et le montant total du personnel réduits</b>
2	Selon le même paragraphe 3.5.3, l'élément budgétaire 70: les coûts de gestion nationaux devraient être imputés à la contribution budgétaire de l'agence d'exécution	<b>Au paragraphe 3.5.3, l'élément budgétaire 70: les coûts de gestion nationaux sont imputés à la contribution budgétaire de l'agence d'exécution</b>
3	Reformulez le paragraphe 3.2 comme demandé dans le manuel de formulation des projets	<b>Le paragraphe 3.2 a été reformulé comme demandé dans le manuel de formulation des projets</b>
4	Comme indiqué dans le document d'avant-projet, il n'y a pas d'installation de transformation du bois au Togo. Par conséquent, l'avant-projet devrait expliquer pourquoi une étude de faisabilité est nécessaire sur une installation de transformation du bois. Il devrait également développer et expliquer en détail les résultats des avant-projets qui sont trop vagues et peu spécifiques. En outre, les avantages de l'avant-projet ne sont pas suffisamment mis en valeur	<b>Le document de l'avant-projet a expliqué pourquoi une étude de faisabilité est nécessaire pour une installation de transformation du bois. Les résultats de l'avant-projet ont été revus pour être spécifiques. Les avantages de l'avant-projet ont été revus.</b>
5	Par ailleurs, procéder à une identification préliminaire du problème. Si des recherches antérieures ont déjà été menées, elles devraient être clairement mentionnées dans l'avant-projet et les conclusions de ces recherches devraient également être soulignées	<b>La partie de l'identification préliminaire a été corrigé et soulignée en gras dans le document de l'avant-projet.</b>
6	Reformuler les résultats et leurs indicateurs au paragraphe 3.1	<b>La reformulation des résultats et leurs indicateurs a été faite au paragraphe 3.1</b>
7	Certaines informations du paragraphe 1.2.1 (conformité avec les objectifs et les priorités de l'OIBT) devraient être déplacées au 2.1.2 (objectif spécifique)	<b>Certaines informations du paragraphe 1.2.1 (conformité avec les objectifs et les priorités de l'OIBT) ont été déplacées au 2.1.2 (objectif spécifique)</b>
8	Les politiques des pays doivent être soulignées aux paragraphes 1.1 et 2.2	<b>Les politiques du Togo sont soulignées aux paragraphes 1.1 et 2.2</b>
9	Le paragraphe 3.3 (approches et méthodes) devrait être élargi	<b>Le paragraphe 3.3 (approches et méthodes) est élargi conformément à la recommandation du panel</b>
10	L'avant-projet devrait mettre en évidence la manière dont les enquêtes seront menées et quelle sera la méthodologie de recherche	<b>La manière dont les enquêtes seront menées et quelle sera la méthodologie de recherche sont résumées au niveau 3.3. approches et méthodes.</b>
11	L'avant-projet devrait clarifier le rôle attendu des partenaires co-financeurs	<b>L'avant-projet a clarifié le rôle attendu des partenaires co-financeurs</b>
12	L'avant-projet devrait également présenter un scénario alternatif dans lequel l'installation de production de bois ne pourrait pas être établie	<b>L'avant-projet a présenté un scénario alternatif à l'installation de production de bois</b>
13	Le budget devrait être modifié et clarifié en conséquence avec ces recommandations	<b>Le budget est modifié et clarifié en tenant compte des recommandations du panel.</b>
14	Incluez une annexe qui présente sous forme de tableau les réponses à l'évaluation globale ci-dessus, ainsi que les recommandations spécifiques et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en évidence ( <b>gras et soulignés</b> ) dans le texte	<b><u>Tous les apports conformément aux observations du 54<sup>ème</sup> panel ont été mis en gras et soulignés dans le texte et annexés au document.</u></b>

## ANNEXE 4 : RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

Les modifications ont été apportées dans le document de l'avant-projet conformément aux observations spécifiques du 55<sup>ème</sup> panel. Le tableau suivant résume les apports relatifs aux observations spécifiques :

N°	RECOMMANDATION DU PANEL	MODIFICATIONS APORTEES
1	Le montant total du personnel semble encore trop élevé (jusqu'à 45% du budget total) et il pourrait être encore plus réduit ainsi que le coût des dépenses liées aux véhicules	<b>Le montant total du personnel a été réduit ainsi que le coût des dépenses liées aux véhicules</b>
2	Au paragraphe 3.5.3, la composante budgétaire 70: coût de gestion nationale a été placée sous la contribution budgétaire de l'Agence exécutive. Néanmoins, le total OIBT devrait être diminué à mesure que les coûts de gestion nationale seraient transférés au budget de l'Agence exécutive	<b>Au paragraphe 3.5.3, la composante budgétaire 70 : le total OIBT a été diminué en transférant les coûts de gestion nationale au budget de l'agence d'exécution.</b>
3	Les produits du paragraphe 3.1 devraient être reformulés ainsi que les indicateurs de mesurer des produits car ils semblent encore flous et imprécis	<b>Les produits du paragraphe 3.1 et leurs indicateurs sont reformulés.</b>
4	Le paragraphe 3.2 devrait être reformulé comme demandé dans le Manuel de formulation des projets de l'OIBT	<b>Le paragraphe 3.2 a été reformulé comme recommandé dans le manuel de formulation des projets de l'OIBT.</b>
5	Le paragraphe 3.3 (approches et méthodes) devrait être développé par produit afin que l'avant-projet souligne comment les enquêtes seront menées et quelle sera la méthodologie de recherche. Le rôle des consultants et leur méthodologie devraient également être clarifiés	<b>Au niveau du paragraphe 3.3, les approches et méthodes ont été développés par produit. La méthodologie de recherche a été clarifiée ainsi que le rôle et la méthodologie des consultants.</b>
6	Le rôle des partenaires de cofinancement devrait être clarifié	<b>Le rôle des partenaires de cofinancement a été clarifié</b>
7	Le scénario alternatif en cas de non-établissement de l'installation forestière devrait être décrit et clarifié plus en détail	<b>Le scénario alternatif en cas de non-établissement de l'installation forestière a été décrit et clarifié</b>
8	Le budget devrait être modifié et clarifié en conséquence avec les recommandations ci-dessus	<b>Le budget est modifié et clarifié en conséquence suivant les recommandations ci-dessus (1 &amp; 2).</b>
9	Inclure une annexe qui présente l'évaluation globale et les recommandations spécifiques du 55 <sup>ème</sup> panel d'experts et les modifications correspondantes sous forme de tableau. Les modifications doivent également être mises en évidence ( <b>en gras et soulignées</b> ) dans le texte	<b><u>Tous les apports conformément aux observations du 55<sup>ème</sup> panel ont été mis en gras et soulignés dans le texte et annexés au document</u></b>